

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 09002 Numéro SIREN : 832 452 601 Nom ou dénomination : 3 M

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2024 sous le numéro de dépôt 7639

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)**

7634

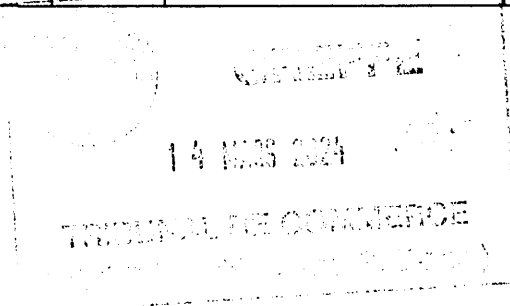
N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
3M - SIREN : 832452601			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
3 RUE ERNESTINE 93800 EPINAY SUR SEINE FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		TRAVAUX DE RENOVATION		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	56 195	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%			Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quinquies)		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré	Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	EBP
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Visiteur conventionné ☐
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

						Si déposé néant, cochez la case : ☐	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé.ass.gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP : sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				156 688	
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise 3M - SIREN : 832452601				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12		Néant ☐		
				Exercice N clos le 31/12/2022				
				Brut		Amortissements, provisions		
				Net				
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC			
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		autres immos incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	10 650	AS	4 655	5 995	
		Autres immos corporelles	AT	61 853	AU	28 778	33 075	
		Immos en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	Immobilisations financières	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières	BH	3 000	BI		3 000	
Total (II)				BJ	75 503	BK	33 433	42 070
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	425	BM		425	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	185 346	BY		185 346	
		Autres créances (3)	BZ	6 520	CA		6 520	
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
		V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	20 768	CG		20 768		
	Charges constatées d'avance (3)	CH	620	CI		620		
	Total (III)	CJ	213 679	CK		213 679		
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif (VI)	CN						
Total général (I à VI)				CO	289 182	1A	33 433	255 749
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an		CP		(3) à + d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks				créances	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SO 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [3M - SIREN : 832452601]				Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	DF		
	Autres réserves (dont relat achat œuvres orig artistes vivants)		EJ	DG		
	Report à nouveau			DH	45 831	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	74 197	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	131 028	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	17 200	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	28 711	
	Dettes fiscales et sociales			DY	78 810	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	124 721		
Ecart de conversion passif			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	255 749		
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	107 521
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGF-P N° 2052-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3M - SIREN : 832452601						Néant ☐		
						Exercice N		
						France		Exportations et livraisons intracommunautaires
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises					FA	FB	FC
	Production vendue - biens					FD	FE	FF
	Production vendue - services					FG	820 397	FI
	Chiffre d'affaires nets					FJ	820 397	FL
	Production stockée							FM
	Production immobilisée							FN
	Subventions d'exploitation							FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)							FP
	Autres produits (1) (11)							FQ
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	820 397	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)							FS
	Variation de stocks (marchandises)							FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							FU
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)							FV
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)							FW
	Impôts, taxes et versements assimilés							FX
	Salaires et traitements							FY
	Charges sociales (10)							FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements				GA
				- dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)							GE
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	721 702	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	98 695		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)					GW	98 695		

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3M - SIREN : 832452601				Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			HE	4 074
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	4 074
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-4 074
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)			HK	20 424	
Total des produits (I + II + V + VII)			HL	820 397	
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	746 200	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	74 197
RENOIS :					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
(2) Dont produits de locations immobilières			HY		
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))			IG		
(3) Dont crédit-bail mobilier			HP		
(3) Dont crédit-bail immobilier			HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))			IH		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)			HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
(9) Dont transferts de charges			A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences			A3		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences			A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles					
facultatifs A6			obligatoires A9		
dont cotisations facultatives Madelin A7			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amendes et pénalités			4 074		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3M</u>										Néant ☐					
CADRE A - IMMOBILISATIONS								Valeur brute des imms au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I							CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II							KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2			KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3			KS	10 650	KT		KU				
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV		KW		KX			
		Matériel de transport						KY	39 449	KZ		LA	19 990		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD	2 414		
		Emballages récupérables et divers						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes							LK		LL		LM			
	TOTAL III							LN	50 099	LO		LP	22 404		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T			
	Autres participations							8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés							1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières							1T	3 187	1U		1V			
	TOTAL IV							LQ	3 187	LR		LS			
Total général (I + II + III + IV)								ØG	53 286	ØH		ØJ	22 404		
CADRE B - IMMOBILISATIONS								Diminutions		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence					
								Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I							IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II							IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME		MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions						IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT		MJ		MK	10 650	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport						IV		MP		MQ	59 439	MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT	2 414	MU	
		Emballages récupérables et divers						IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes							NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III							IY		NG		NH	72 503	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations							IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés							I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières							I2		2E	187	2F	3 000	2G	
	TOTAL IV							I3		NJ	187	NK	3 000	2H	
Total général (I + II + III + IV)								I4		ØK	187	ØL	75 503	ØM	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3M						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2022							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col. 2) - col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3M</u>										Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH					
TOTAL I				RK		RM		RN		RO					
Terrains				PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU					
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	2 525	QA	2 130	QB		QC	4 655				
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport			QH	17 192	QI	11 553	QJ		QK	28 745				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM	33	QN		QO	33				
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT					
TOTAL II				QU	19 717	QV	13 716	QW		QX	33 433				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				QN	19 717	OP	13 716	OQ		OR	33 433				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à évaluer								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3M</u>							Néant ☒			
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS - Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : <u>3M</u>										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES					MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
							1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations						UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)						UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières						UT	3 000	UV		UW	3 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux						VA					
	Autres créances clients						UX	185 346		185 346		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés						UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux						UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices						VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée						VB	6 520		6 520	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés						VN				
		Divers						VP				
	Groupe et associés (2)						VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)						VR					
	Charges constatées d'avance						VS	619		619		
TOTAUX						VT	195 485	VU	192 485	VV	3 000	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
					1	2		3		4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG									
		à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	28 711		28 711							
Personnel et comptes rattachés		8C	14 602		14 602							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 412		19 412							
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E	20 424		20 424						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	24 308		24 308						
		Obligations cautionnées	VX	0								
		Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	64		64						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	107 521		VZ	107 521						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK										

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

CGFIP N° 2058-A-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3M				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET			Néant ☐	
I. RÉINTÉGRATIONS									Exercice N clos le 31/12/2022	
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									WA 74 197	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB			
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à IIS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ				
	Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY			
	Impôt sur les sociétés						Y7	20 424		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	K7		
Régimes particuliers impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8	
				- imposées au taux de 0%					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme					WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à IIS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ		
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro									M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
TOTAL I									WR 98 695	
II - DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G I E									WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et reint. ds les résultats comptables de l'exerc.									WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
				- imposées au taux de 0 %					WH	
				- imposées au taux de 19 %					WP	
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW	
				- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%								I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts			(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation)		2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									ZX	
Mesures d'incitation	Deductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer									ZY
	Majoration d'amortissement									XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)		L2	J E I (art. 44 sexies A)		L5	XF
				S I I C (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)		PA	
				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à IIS)									XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont deduction exceptionnelle (art 39 decies)	X9	Dont deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH			)	XG
		Dont deduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA	Dont deduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC				
		Dont deduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB	Dont deduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD				
		Dont deductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI	Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI				
		Dont deduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL							
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III - RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				Bénéfice (I - II)		XI	98 695			
				Déficit (II-I)					XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à IIS)						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à IIS)									XL	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	98 695		XO	

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise : <u>3M</u>				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne VI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>3M</u>										Néant ☐						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	53 702		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB					
									- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	42 129			Dividendes		ZE	50 000					
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Autres répartitions		ZF						
	Total I			ØF	95 831			Report à nouveau		ZG	45 831					
										Total II		ZH	95 831			
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N				
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier											YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus											YS				
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance											YT	150 124		
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		)	XQ	25 398			
		Personnel extérieur à l'entreprise											YU			
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	800		
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV			
	IMPÔTS ET TAXES	Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	13 626			
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052											ZJ	189 948		
		Taxe professionnelle, CFE, CVAE											YW	2 556		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		)	9Z	2 795			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052											YX	5 351		
TVA	Montant de la TVA collectée											YY	132 195			
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	52 758			
DIVERS	Montant brut des salaires											ØZ	156 688			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition											ØS				
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société											ZK				
	Numéro de centre de gestion agréé			XP				Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH				
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA				Plus values à 15%		JK			Plus values à 0%		JL	
								Plus values à 19%		JM			Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD				Plus values à 15%		JN			Plus values à 0%		JO	
								Plus values à 19%		JP			Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale									JH			N° SIRET société mère		JJ	

12.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3M</u>						Néant ☒
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7	8	9	10			11
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT					
19	Divers (détails à donner en extension 2)					
TOTAL						
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme		A	Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)			B
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)			Cadre C : autres plus-values taxables à 19%			
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%						
		A	B			C

Autres éléments : divers	Court terme	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
		Long terme			
		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

13. AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : <u>3M</u>				Néant ☒	
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Origine	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
	au titre de :	N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement). cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés). cochez la case ci-contre		☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>3M</u>				Néant ☒							
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12.8%											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 la sexies-0)											
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12.8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12.8 %							
1		2		3							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N		4							
		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter					
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice				à 15% ou 19 %				
1		2		3		4		5		6	
Moins-values nettes		N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									

15.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Désignation de l'entreprise : <u>3M</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>3M</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2022</u> et clos le : <u>31/12/2022</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	9	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	9	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	820 397	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	820 397	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	228 999	
Variation négative des stocks	OQ	-40	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	198 507	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	24 750	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 232	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	454 448	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	365 949
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	365 949	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	820 397	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	9	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2022
		au	31/12/2022
Date de cessation	HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 3M - SIREN : 832452601				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :							
Titre	MR	Nom complet		RADULOVIC DRAGAN			
Nom marital			% de détention	100	Nb de parts ou actions		200
Naissance :	Date	26/12/1975	N° Département	99	Commune	Zadar	Pays
Adresse : 3 RUE ERNESTINE 93800 EPINAY SUR SEINE FRANCE							
Titre			Nom complet				
Nom marital			% de détention	Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse :							

18.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 3M - SIREN : 832452601		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2023)



N° 15252*08
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou Année : 2022	
Dénomination de l'entreprise : 3M	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 832452601	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
	dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

SASU 3 M

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 3, rue Ernestine 93800 EPINAY SUR SEINE
RCS BOBIGNY 832 452 601

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU TRENTE JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à 14 heures.

Je soussigné, **Monsieur RADULOVIC Dragan**, agissant en qualité de seul président et d'actionnaire unique de la Société « **3 M** », Société par Action Simplifiée au capital de 10 000 euros divisé en 200 actions de 50 euros chacune, ai établi le présent procès verbal

- **Monsieur RADULOVIC Dragan**,
Propriétaire d'actions

200 actions

200 actions

L'intégralité du capital social étant ainsi représentée, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur RADULOVIC Dragan, Président Actionnaire unique, prend les décisions ci-après concernant, le tout conformément à la loi :

- Le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Le texte des résolutions.

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.
- Affectation du résultat
- Rémunération du président
- Dividende

Prises de décisions :

PREMIERE RESOLUTION :

L'actionnaire unique connaissance prise des comptes et bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, décide de les approuver.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION :

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de **74 197 €** :

- Au poste « **report à nouveau** » pour la somme de **74 197 euros**

Et prend acte de ce qu'à la suite de cette affectation les capitaux propres s'établiront ainsi qu'il suit :

▪ Capital social	10 000 euros
▪ Réserve légale	1 000 euros
▪ Report à nouveau	120 028 euros

SITUATION NETTE

131 028 euros

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

TROISIEME RESOLUTION :

L'actionnaire unique précise, qu'au cours de l'exercice clos le trente et un décembre deux mille vingt-deux, il a perçu une rémunération nette de 21 230 euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

QUATRIEME RESOLUTION :

Distribution au Président-actionnaire unique d'un dividende de cinquante mille euros (50 000 €) prélevé sur le compte « report à nouveau » soit un dividende de 250 € par part, et mis en paiement au siège social.

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous proposons de ventiler le montant des dividendes distribués au cours des trois dernières années dans le tableau ci-dessous.

EXERCICE	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT 40 %	AVOIR FISCAL
31/12/2020	NEANT		
31/12/2021	50 000 €		
31/12/2022	50 000 €		

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

DE TOUT CE QUE DESSUS, l'Actionnaire Unique a rédigé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur RADULOVIC Dragan

